CERTIFICAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE N°

0965-CPR-GT0 586

En conformité avec le RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

EN 12620:2002 + A1:2008 - Granulats pour béton

Granulats naturels

produit par ou pour

E. Victor-Meyer SA
Avenue de Norvège, 45
4960 Malmedy

et produit dans l'unité de production

Samavic S.A.
Rue des Carrières, 26
5600 Philippeville/Neuville

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et vérification de la constance des performances (ACVP) décrites dans l'Annexe ZA des normes mentionnées ci-dessus sous système 2+ sont appliqués et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conformes aux exigences applicables. Ce certificat a été délivré pour la première fois le 01/04/2010 et demeure valide tant que la norme harmonisée européenne, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances, les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiées de manière significative, sauf annulation ou suspension par l'organisme notifié pour le contrôle de la production et au plus tard jusqu'au **31/01/2023.** La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet https://extranet.be-cert.be.

Délivré à Bruxelles, le 11/01/2022

ir. C. Ladang
Directeur

CE Notified Body
CPR 0965

BELAC 510 - PROD

asbl BE-CERT vzw - Av. Jules Bordetlaan, 11 - Bruxelles B-1140 Brussel T: +32 (0)2 234 67 60 - certifgranul@be-cert.be - www.be-cert.be
TVA/BTW: BE 0537.294.282 - RPM Bruxelles/RPR Brussel - CBC: BE13 7320 3136 8639 - BIC: CREGBEBB

Downloaded on 09/03/2022 09:01:42